



**PRÉFET
DU PUY-DE-DÔME**

*Liberté
Égalité
Fraternité*

**Direction départementale
des territoires**

Service Eau, Environnement, Forêt
Bureau politique territoriale de l'eau
Affaire suivie par : Guillaume MORAWIEC
Tél. : 04 73 42 14 66
ddt-politique-eau@puy-de-dome.gouv.fr

Clermont-Ferrand, le **06 OCT. 2023**

Participation du public

Synthèse des observations

Projet d'arrêté préfectoral portant autorisation du prélèvement dans la rivière Allier pour l'arrosage des terrains de sport et l'occupation du domaine public fluvial par la commune de Pont-du-Château

La participation du public prévue à l'article L.120-I et II du code de l'environnement, définie à l'article 7 de la charte de l'environnement, relative au renouvellement à l'identique de l'autorisation de pompage dans l'Allier pour l'irrigation, a eu lieu du 4 septembre 2023 au 25 septembre 2023 (21 jours) sur le site internet des services de l'État du Puy-de-Dôme.

À l'issue de cette consultation, aucune remarque ou demande n'a été reçue dans les délais, à la direction départementale des territoires (DDT), service eau, environnement et forêt.

Le projet d'arrêté va donc être transmis pour information au Conseil départemental de l'environnement et des risques sanitaires et technologiques (CODERST). Il sera également transmis au permissionnaire pour avis.

En application de l'article L.123-19-1 du code de l'environnement, la présente note synthétique doit être rendue publique sur le site internet des services de l'État du Puy-de-Dôme, pendant une durée minimale de trois mois.

Pour le directeur départemental des territoires
et par délégation,
La chef du service eau, environnement, forêt



Mireille FAUCON